

BONNES FEUILLES

La question régionale

Jean-François Gravier le reconnaît lui-même : lorsque à l'automne 1947 il publia « Paris et le désert français » (tirage 3 000 exemplaires), il ne prévoyait pas le succès et l'influence de son livre. Le titre contenait une opposition imagée qui fit fortune. L'ouvrage au fil des statistiques rappelait quelques vérités d'évidence, formulait quelques propositions courageuses. Il venait à son heure alimenter une réflexion qui déboucherait plus tard sur la notion d'aménagement du territoire.

Professeur et économiste, Jean-François Gravier revient dans un nouveau livre sur ces thèmes et fait un examen respectueux et prospectif de « la Question régionale » (Flammarion, 16 F). Les faits notables du passé — rappelés dans la première partie — aident à préciser cette « autre idée » de Paris, de la province et de leurs relations que l'auteur voudrait dégager. Dans le dernier chapitre, que nous reproduisons ci-dessous, il écarte la grille trop contraignante des frontières nationales pour rechercher quel pourrait être l'avenir des régions renouées dans une Europe décentralisée.

Emanciper la collectivité régionale, c'est également lui permettre de « sortir seule », si l'on ose dire. Elle doit pouvoir nouer des échanges, se concerter, voire s'associer, avec des régions voisines, sans demander l'autorisation préalable d'un tuteur parisien. Les conventions interrégionales prévues par le projet de loi référendaire d'avril 1969 sont insuffisantes ; il importe que les régions aient, elles aussi, la faculté de se syndiquer lorsque l'ampleur ou la nature d'une réalisation l'exige, par exemple pour financer l'aménagement du bassin de la Loire ou des liaisons routières à travers le Massif Central.

Mais l'organisation régionale ne se conçoit plus dans le seul cadre d'un Etat qui se voudrait insulaire : les impératifs géographiques l'interdisent autant que les progrès de l'intégration euro-

péenne. La notion de frontière étanche n'est d'ailleurs pas si ancienne et si enracinée : elle s'est affirmée en même temps que les nationalismes et « trouvera son apogée dans les traités de 1919 (1) ». Tracés en fonction d'appartenance ethniques et de droits historiques, les frontières politiques diffèrent souvent des clivages économiques et sociaux. Elles sont parfois gênantes, sinon insupportables. A mesure que l'esprit nationaliste s'affaiblit et que l'esprit communautaire se développe, la valeur absolue et le caractère sacré de la frontière tendent à s'estomper.

Est-ce à dire qu'il faille préparer une « Europe des régions » ou les Etats nationaux s'effaceraient plus ou moins au profit de leurs composants ? C'est là une vue purement théorique. La conscience nationale n'est pas plus incompatible avec l'organisation européenne qu'avec l'organisation régionale. Elle avait seulement pris, à partir de « l'éveil des nationalités », un aspect agressif et exclusif dont Napoléon est, là encore, en grande partie responsable. Après un siècle et demi de conflits sanglants, cette crise passionnelle est maintenant apaisée. Il reste des groupements doués d'une forte personnalité collective et généralement très unis. Sauf peut-être en Belgique, aucun peuple ne souhaite que la nation cesse d'être l'intermédiaire normal entre les régions et la Communauté européenne. On demande plutôt que la nation fermée des centralistes redevienne une nation ouverte.

Car l'Europe cosmopolite du XVIII^e siècle ignorait les barrières imperméables érigées plus tard par des souverainetés ombrageuses. Observons, par exemple, la géographie ecclésiastique de la France en 1789 : les trois évêchés lorrains relevaient de l'archevêque de Trèves, l'évêché de Strasbourg relevait de l'archevêque de Trèves, l'évêché de Corse des archevêques de Gênes ou de Pise. Et le roi de France n'y voyait, apparemment, nul inconvénient. Pourtant, la puissance temporelle de l'Eglise était alors considérable. Mais on ne pensait pas que le rattachement de la Corse dut entraîner la rupture de liens traditionnels et conformes à la nature des choses.

Des situations aberrantes

Transposé dans notre société moderne, ce libéralisme conduit à envisager une concertation entre régions limitrophes appartenant à des Etats différents, notamment lorsque la distorsion entre espace politique et espace économique s'avère intolérable.

La zone de contact entre la France et ses voisins présente ainsi cinq situations manifestement aberrantes.

La première est la séparation artificielle entre le département du Nord et les provinces belges de Flandre occidentale, puis du Hainaut, sur une longueur de 150 kilomètres. La coupure remonte au traité d'Utrecht, c'est-à-dire à 1713. Dès le XIX^e siècle, l'exploitation d'un bassin houiller continu de Béthune à Charleroi et l'embauche des frontaliers belges par le textile roubaixien rendaient cette frontière anti-économique. Aujourd'hui, on s'aperçoit que la région lilloise pompe son eau potable dans une nappe qui se trouve en Belgique, tandis que ses industriels évacuent leurs eaux usées vers la Lys et l'Escaut. On constate que les réseaux d'électricité et de gaz naturel seront obligatoirement interconnectés. L'arrière-pays du port de Dunkerque est partiellement belge. Enfin, la « métropole » Lille-Roubaix-Tourcoing mériterait-elle jamais ce nom si Tournai, Ypres et Courtrai, distants de 30 kilomètres à peine, sont contraints de lui tourner le dos pour s'orienter vers Bruxelles et Gand ? La solidarité Nord-Belgique, inscrite sur le terrain, devra bien se matérialiser un jour...

Deux solidarités analogues intéressent la Lorraine industrielle. A l'ouest de la Moselle, le bassin sidérurgique s'étend sur le Grand-Duché et, accessoirement, sur la Belgique, où Longwy cherche un complément de ressources en eau ; Luxembourg, ville internationale, offre son aéroport et ses « services rares » aux agglomérations françaises toutes proches. A l'est, c'est le bassin houiller sarro-lorrain ; Sarrebruck, dont le centre est à 3 kilomètres de la frontière, joue ici un

rôle comparable à celui de Lille vis-à-vis de ses voisins belges, avec l'appoint supplémentaire de la parenté linguistique.

Néanmoins, c'est dans le « pays des trois frontières », autour de Bâle, que la conscience « supranationale » a été la plus précoce. Bâle occupe un site admirable, peut-être le meilleur de l'Europe occidentale par sa centralité. Vieille cité d'art, de finance et de commerce, elle a su, comme Genève, tirer parti de son enclavement politique pour conquérir un rayonnement international. Elle est, entre autres, le siège de l'Union de banques suisses, qui entretient des succursales jusqu'à New-York, Buenos-Aires et Lima (2). Bloquée dans son extension géographique, elle s'est avisée récemment que ses relations de voisinage avec l'Alsace du Sud et Mulhouse d'une part (aéroport commun), le Südbaden et Fribourg-en-Brigau d'autre part, la vouaient à une fonction régionale bientôt élargie par son carrefour autoroutier. D'où la création d'un organisme dénommé Regio Basiliensis, où Suisses, Allemands et Français confrontent leurs projets.

Enfin, l'anomalie la plus flagrante est évidemment celle de Genève, république urbaine qui aurait peut-être rejoint son arrière-pays français si elle n'avait fait l'expérience du centralisme napoléonien comme chef-lieu du département du Léman (1798-1814). Genève, reliée seulement par un étroit couloir au reste de la Suisse, est la capitale géographique de la Savoie et du pays de Gex, comme en témoigne le palliatif des « zones franches ». Mais « la Savoie tourne le dos à Genève et va chercher au loin les services économiques et « tertiaires » que lui dispenserait à sa porte cette grande métropole de la culture européenne... Les enfants fréquentent des écoles différentes, s'initient à des traditions nationales souvent fort éloignées de leurs proches voisins, ressentent de manière négative une sorte de sentiment d'exclusion, d'aliénation psychologique » (3).

Le politique et l'ethnique

Cet aspect psychologique et culturel de la coupure devient prédominant lorsque la distorsion n'est pas entre le politique et l'économique, mais entre le politique et l'ethnique. Elle résulte alors, très souvent, d'une conception de la frontière « naturelle » qui remonte à Richelieu et à Louis XIV. On a trouvé pratique de faire coïncider, autant que possible, la ligne de partage des nations avec celle des eaux. Mais on n'a pas vu que — contrairement aux forêts, aux gorges impénétrables et aux vallées marécageuses — les montagnes et leurs cols unissent plus qu'ils ne séparent. La Confédération helvétique s'est édifiée autour des passages alpins. Le duché de Savoie et les « escartons » Briançonnais s'étendaient sur les deux versants des Alpes. Le peu-

plement germanique a débordé au sud du Brenner. Le peuple basque et le peuple catalan sont tous deux à cheval sur les Pyrénées.

Diviser ces communautés de langue et de culture n'est pas dramatique, l'expérience l'a prouvé, si on leur accorde la liberté de maintenir leur patrimoine, de s'exprimer et de se réunir périodiquement. Au contraire, à vouloir tout niveler, on développe le complexe des minorités, et l'on risque des réactions violentes.

Il est, après-tout, normal qu'en Grande-Bretagne « les usagers de la langue galloise bénéficient de six heures de radio et de télévision quotidiennes » (4), et d'un enseignement primaire partiellement dans leur idiome. En France, les langues occitanes, le breton, le basque, le dialecte

alsacien, méritent autant de considération que le romanche en Suisse par 1 % de la population, mais rigoureusement respecté et reconnu comme quatrième langue nationale en 1938. Sans aller jusque-là, on doit estimer que la conservation des langues régionales, les centres culturels franco-espagnols des Basques et des Catalans, les échanges organisés entre la Bretagne et les autres pays cen-

trains. La coopération franco-allemande s'y est déjà révélée inéluctable sur presque tous les plans : éducation de complexes carbo-chimiques, infrastructures aérienne et routière, régulation hydraulique de la Sarre, aménagement de l'armature urbaine, équipements commerciaux, etc. Mais les problèmes ont été immédiatement évoqués à l'échelon gouvernemental, c'est-à-dire parisien, et les contacts ont été

quand elle siégerait en France. Ses travaux aboutiraient à l'approbation d'un schéma directeur commun comportant un calendrier. L'approbation de Paris et de Bonn ne serait requise que s'il est fait appel à l'aide financière des gouvernements nationaux. La commission et les instances régionales seraient donc pleinement responsables.

Selon une méthode identique, la région formerait avec ses voisins trois commissions tripartites : une avec le Grand-Duché et le Luxembourg belge pour la zone du bassin sidérurgique, une avec le Bade-Wurtemberg et le Rhin-Palatinat sur les problèmes du Rhin moyen (nouveaux ponts sur le fleuve, autoroute rive gauche, etc.), une enfin avec le Bade-Wurtemberg et les cantons de Bâle pour la Regio Basiliensis. Dans la région Rhône-Alpes, outre le cas de Genève, une concertation organique serait certainement recommandable avec les autorités piémontaises en vue de développer les effets induits du tunnel du Fréjus.

On voit que ces concertations « au-dessus des frontières » débordent vite les secteurs d'adhérence économique, d'autant

qu'elles intéresseront aussi le domaine intellectuel. Entre Genève et la Savoie, entre Roussillon et Catalogne, entre provinces basques françaises et espagnoles, on cherchera tout naturellement à conjuguer les équipements culturels et à harmoniser les programmes scolaires par des conversations interrégionales, afin que des voisins appartenant à la même civilisation cessent d'être paradoxalement étrangers les uns aux autres.

Ce mouvement général de rapprochement, qui tend à rendre aux frontières leur caractère de lieu d'échanges, on ne l'arrêtera pas dans l'Europe future. Il serait puéril de croire qu'il menace l'unité des Etats, que la barrière de la douane protège l'intégrité du territoire national et que le monolithisme est la recette de l'avenir. Bien au contraire, si des régions mineures, triandres et séquestrées regardent avec envie des régions majeures, riches et libres, situées à leurs portes, elles seront polarisées économiquement, puis moralement, par ces exemples dangereux. En fin de compte, la centralisation alimente et justifie les forces centrifuges.

Par JEAN-FRANÇOIS GRAVIER

représentent un enrichissement pour la civilisation tout entière.

Quelle que soit la forme de la concertation nécessaire, il est évident qu'à partir du moment où elle met en jeu les instances publiques la région seule est à l'échelle des problèmes soulevés. Les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ne sont pas des « interlocuteurs valables » pour le Bade-Wurtemberg. En revanche, la collectivité régionale Lorraine-Alsace traitera sur un pied d'égalité avec ce Land, comme avec ceux du Rhin-Palatinat et de la Sarre, sans parler du Grand-Duché de Luxembourg.

La procédure la plus simple et la plus expédiente est alors celle des commissions spécialisées. Prenons l'exemple du bassin sarro-

sporadiques. De toute manière, les intéressés directs ont été, du côté français, tenus à l'écart. Leur participation serait, au contraire, assurée si la région Lorraine-Alsace constituait avec le Saarland une commission paritaire tenant des réunions périodiques. Dans cette commission, la délégation française comprendrait le préfet de la région, le président du conseil général, le conseiller rapporteur général du schéma directeur et les conseillers représentant la zone concernée. Ils seraient assistés, en tant que de besoin, par des fonctionnaires et des techniciens. La commission serait présidée par le premier ministre de la Sarre lorsqu'elle siégerait à Sarrebruck, par le président du conseil régional

Trois critères

Pour vaincre ces forces, il ne suffit pas que les régions soient dotées d'une personnalité autonome. Il faut encore qu'elles pos-

sèdent des villes directrices de classe européenne, capables de neutraliser les attractions extérieures et de contribuer ainsi au renforcement de la collectivité nationale. Il importe que Nancy, Strasbourg et Metz puissent soutenir la comparaison avec Stuttgart, Karlsruhe et Sarrebruck. Il est urgent que Lyon puisse rivaliser avec Milan et Genève.

C'est seulement dans les Etats centralisés qu'un tel rayonnement est lié à la fonction publique de la cité. Ailleurs, on l'a vu, New-York, Chicago ou San-Francisco ne détiennent aucune responsabilité administrative régionale, non plus que Francfort, Rotterdam ou Glasgow. Dans une France décentralisée, Marseille, Nantes, Lille ou Strasbourg tiendraient également leur influence de facteurs extra-administratifs. Trois critères, en effet, permettraient de reconnaître qu'elles sont entrées dans le « concert des villes européennes ». Le premier est l'établissement de liaisons aériennes internationales : Stuttgart, par exemple, est reliée quotidiennement à Paris, Madrid, Londres, New-York, etc. Le deuxième est la présence de firmes animant un réseau commercial mondial, qui motive d'ailleurs en partie le réseau aérien. Le troisième est un foyer scientifique indépendant de Paris, car, selon le professeur Jacques Monod : « La décentralisation donne une extraordinaire puissance à la recherche fondamentale. Cela n'existe pas chez nous, et nous le payons très cher. »

La réalisation de ces trois conditions, qui convergent en une large ouverture sur le monde extérieur, prouvera le succès de la mutation régionale et déterminera à son tour des évolutions institutionnelles. Du regroupement communal à la mise en place des conseils régionaux, l'organisation que nous avons définie peut être édictée en l'espace d'un an, compte tenu des consultations locales. Si elle s'appuie ensuite sur un milieu dynamique, elle engendrera sans doute une création continue aboutissant à des structures aujourd'hui inconcevables. On verra peut-être les conseils régionaux nommer les fonctionnaires techniques, comme le font les « Etats députés » des provinces néerlandaises. On confiera peut-être à ces assemblées régionales un véritable pouvoir législatif, analogue à celui que détiennent les « régions autonomes » italiennes (dont la réussite est, au demeurant, incertaine).

Une autre idée de la France

Ce dernier exemple montre bien, en définitive, que tout dépend d'un état d'esprit. Si l'horizon des organismes régionaux s'avère étroit, leurs intentions confuses, leurs conceptions fragmentaires, leur esprit civique médiocre et leurs querelles mesquines, alors ces collectivités végèteront dans une nation de seconde zone. Si, à l'inverse, la formation et l'information suscitent un humanisme efficace et stimulent partout l'imagination créatrice — si la nation est mobilisée par ces deux grands desseins complémentaires que sont l'organisation européenne et l'émancipation régionale, — alors c'est une autre idée de la France qui prendra forme devant nous.

(1) Paul Guichonnet, les Frontières (Education européenne, septembre-octobre 1966).

(2) Cf. Sylvie Rimbart, Frontières et influences urbaines dans le Dreiländereck - Regio Basiliensis, 1965 (Bâle, Freiestrasse 9).

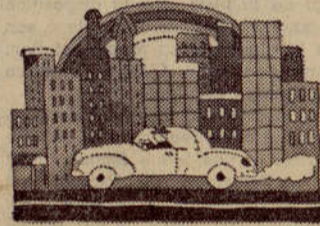
(3) P. Guichonnet, op. cit.

(4) Tanguy Kenechou, la République anglaise (Le Monde, 27 mars 1964).

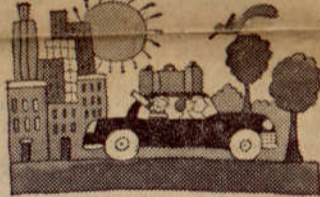
Avec Hertz vous irez mieux ou que vous alliez

Avec Hertz, vous irez mieux en voyage d'affaires

Oui il est possible de réduire de 60,18% les frais de voyage d'affaires. Nous avons fait le calcul pour vous, en tenant compte de l'essence, de l'hôtel, des restaurants, de ce que vous coûte le temps que vous perdez, prendre l'avion et louer une voiture Hertz vous reviendra 60,18% moins cher et vous fera gagner du temps ! Pour vos voyages d'affaires, Hertz résoud vos problèmes voyages en vous faisant faire des affaires.

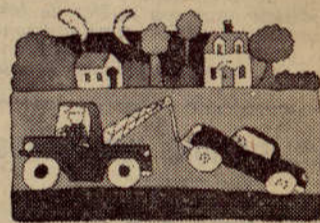


Avec Hertz, vous irez mieux en week-end



Certains bureaux Hertz vous offriront des forfaits spéciaux week-end. Ils sont spéciaux par leur prix "spécial week-end". Ces week-ends durent du vendredi en fin d'après-midi jusqu'au lundi matin. Entre nous, c'est un peu plus long qu'un week-end normal. Appelez donc votre bureau Hertz local, et informez-vous des possibilités de "forfaits spéciaux week-end".

Avec Hertz, vous irez mieux quand votre voiture ne va pas



Ne renoncez jamais à vos projets. Si votre voiture tombe en panne, vous pouvez la remplacer rapidement par une voiture Hertz en parfait état de marche. (Dans toute l'Europe, nous contrôlons systématiquement les 19 points essentiels de nos voitures avant de vous les confier). Une voiture Hertz est toujours là pour vous conduire où vous voulez aller. Ne changez pas vos plans, appelez nous, notre voiture remplacera la vôtre.

Avec Hertz, vous irez mieux à la neige

Vous gagnerez plus de deux jours de ski sur vos vacances en prenant l'avion ou le train et en réservant une voiture Hertz. A l'arrivée, une voiture Hertz vous attend pour vous conduire, frais et dispos, au pied des pentes. Gardez la forme ! Car votre voiture Hertz, elle, sera sur votre demande équipée, (porte-skis, pneus-neige, ou chaînes...) pour passer de merveilleuses vacances de neige.

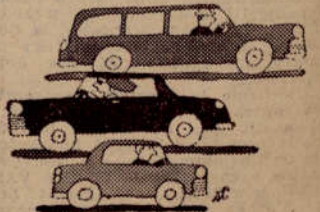


Avec Hertz, vous irez mieux en avion

Hertz vous conduit à votre avion et vous attend à l'arrivée. Dans la majorité des grands aéroports, il y a un bureau Hertz avec un personnel qualifié. Et désormais une surprise vous attend dans la plupart des aéroports européens, la "Golden Girl" Hertz. Avant même que vous n'arriviez au bureau de location, cette "hôtesse en or" est à votre côté pour vous accueillir, pour vous guider. Elle vous assistera pour que tout aille encore mieux.



Avec Hertz, vous irez mille fois mieux !



Avec une voiture Hertz, vous aurez toujours la meilleure forme, la forme de votre choix. Que ce soit une décapotable, un break, une luxueuse berline ou une voiture de sport, un simple coup de téléphone suffit pour qu'une voiture Hertz - une Ford par exemple - vous attende n'importe où. Ce qui - après tout - n'est pas désagréable, car vous savez que vous pouvez la rendre n'importe où. N'importe où... puisqu'il y a des bureaux Hertz partout.



Vous irez mieux

Edité par la S.A.R.L. Le Monde Gérants : Jacques Fauvet, directeur de la publication, Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, rue de Valenciennes PARIS - IX^e

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

SPORTS

CURLING

UN BALAI SUR LA GLACE

De notre envoyé spécial JEAN LACOUTURE

Chamonix. — « Laissez-la travailler ! Oui, oui ! Amenez-moi cette pierre ! » Ces clameurs alternées, c'est ce qui frappe d'abord dans ce jeu paisible, inventé par l'un des peuples les moins loquaces de la terre. Puis viennent les images aussi déconcertantes : tous ces balais qui s'immobilisent sagement, puis se mettent soudain à besogner la glace à un rythme de dessin animé, voilà qui donne, tour à tour, à la patinoire de Chamonix l'allure d'un chantier en chômage, puis d'une rue de Paris éventrée, pour les besoins du téléphone, à la vitesse du son, par une escouade de travailleurs modèles, dans un rêve du préfet Grimod. On y dispute ce soir la finale du championnat de France de curling, ce jeu — ou ce sport ! — qui consiste à lancer une lourde pierre circulaire vers une cible dessinée sur la glace, située à environ 40 mètres du joueur.

Ce qui fait l'extrême originalité de ce jeu, ce n'est pas tant le contraste savoureux avec la rudesse de l'engin et sa tendre glissade, ni la beauté que peut prendre le geste d'un tireur s'allongeant sur la piste avec la suavité d'une nage au ralenti dans un film de Cousteau, ni même l'imagination linguistique qui donne au jeu son style : c'est le rôle des balayeurs.

Quand on demande à Gilbert Pierre, « skip » (capitaine) de l'équipe de Chamonix, comment il définit le curling, il répond simplement : « C'est un jeu d'équipe. Et c'est vrai, car chaque coup est donné par un joueur, mais orienté, retouché, allongé, étrié par ses camarades, obéissant aux injonctions du « skip ». Aux cris de « Oui ! Oui ! », la pierre, à peine lancée, est soudain précédée par deux autres joueurs, balai en main, qui frottent la glace pour l'échauffer et la faire plus glissante à la chaleur. Parfois, les quatre équipiers, le lanceur s'y mettant avec le capitaine, jouent ainsi les Cendrillons : et la lourde pierre peut faire ainsi 3 ou 4 mètres de plus sur cette omelette norvégienne.

Essayons d'imaginer un rugby dans lequel, au moment où Pierre Villepreux tire au but, le ballon serait, en quelque sorte, pris en charge dans les airs par deux ou trois de ses équipiers, fendant le vent, lui fendant la voie vers les poteaux.

Le granit d'Écosse

À l'origine, la piste était naturelle — quelque loch du côté d'Inverness ou de Pitlochry. — et l'on usait de balais plus chevelus que ceux qu'utilisent nos curlers pour nettoyer la glace et chasser la neige. On jouait le samedi après-midi sur un étang gelé, dans la bourrasque des Highlands, avec une pierre informe et de gros balais de bruyère. Dans la tiède fraîcheur de la patinoire de Chamonix, il faut imaginer un monde de kilts et de fantômes, de whisky et de tartans, de sermons méthodistes, de luttés de clans et de poèmes de Robert Burns.

Le temple du curling, c'est le Royal Caledonian Club d'Édimbourg, longtemps présidé par The Earl of Keelen of Aberdeen, mort l'an dernier à l'âge de quatre-vingt-sept ans, après avoir été, dit un biographe anonyme, « un actif curler pendant plus de soixante-dix années ». Les Canadiens, les Suédois, les Américains, ont, depuis des années, surpassé les Écossais : c'est toujours le R.C.C.E. qui est la référence, tous ses concurrents n'étant, aux termes du règlement par lui édicté, que des « dominions ». Sans compter que la

Pierre de curling ne saurait être d'une autre matière que le granit d'Écosse, grisâtre, piqué de taches blanches : on affirme que toutes les autres se brisent rapidement à l'usage. Est-ce encore le poids de l'ombre de John Knox ? La seule pénalité prévue dans ce jeu de Mac Gregors et Campbells, c'est, en cas de retard, une pierre : comme dans la Bible, pour l'adultère.

Jeu d'équipe, donc. Quatre joueurs, de part et d'autre, lançant chacun deux pierres par « end » ou manche. La partie se joue en dix « ends ». À la différence du noble jeu de pétanque, l'objectif n'est pas mobile : c'est le centre d'une cible tricolore de 3 m. 80 de diamètre, dessinée sur la glace et appelée « maison ». Ne comptent que les pierres situées à la fin du jeu dans cet espace. Chaque équipe additionne autant de points que de pierres placées dans la « maison », plus proches du centre que celles de l'équipe adverse. La pierre, qui mesure 90 centimètres de circonférence, pèse environ 18 kilos. La piste mesure un peu plus de 40 mètres. On estime qu'au cours d'une partie de deux heures un joueur manipule 400 kilos, parcourt 3 kilomètres et demi sur la glace et 2 kilomètres en balayant : il faut avoir vu à l'œuvre les curlers pour jauger ce type d'effort. C'est le « skip » qui ordonne le début ou la fin du balayage (« oui, oui ! » ou « laissez-la travailler !... »).

Travailler ? Oui, c'est le secret du jeu. La pierre elle-même, « travaillée » par le tireur, qui tord (« curl ») la poignée fichée dans la pierre pour lui imprimer une course conforme à l'état de la piste et à la disposition des engins adverses, travaille à son tour la glace par sa propre rotation, comme une vrille. C'est un exercice de physique appliquée.

Jeu, sport ? Sur la glace de Chamonix, on a vu deux ou trois septuagénaires et une jeune femme plutôt fluette. Beaucoup de joueurs ont entre quarante et cinquante ans. Longtemps, les pistes de curling furent peuplées de messieurs aux joues de briques et aux cheveux de neige, qui servent de réclame aux bonnes marques de whisky. Le temps en paraît passé. Écoutons Pierre Bohan, « skip » de l'équipe du Mont-d'Arbois. « La meilleure équipe du monde, celle des Canadiens de Ron Northcott, a vingt-six ans de moyenne d'âge. Dans la mienne, nous sommes deux de plus de quarante ans et deux de moins de trente. L'un de ceux-ci, André Duvillard, cousin d'Henri, est un très bon hockeyeur et, après quatorze mois, est déjà l'un de nos meilleurs joueurs. » Plus on va, plus on recourt au style glissé, où s'impose la souplesse de jeunes formés à des disciplines plus rudes.

Les huit équipes arrivées à la phase finale étaient toutes originaires du Mont-Blanc (Megève, Mont-d'Arbois, Saint-Gervais, Chamonix). C'est dans ce pays, où l'on sait comment la glace et la pierre se travaillent mutuellement, que l'on trouve les cinq cents joueurs français parmi lesquels seront choisis ceux qui, dans deux mois, affronteront, aux championnats du Mont-d'Uta (États-Unis), les meilleurs des six cent mille curlers canadiens, avant de les recevoir, espèrent-ils, l'an prochain à Megève.

Mais le plus drôle tout de même, dans ce drôle de jeu, qui consiste à réchauffer une glace qui coûte, si l'on en croit les loueurs de patinoires, assez cher, c'est qu'il fut inventé par des Écossais.

LE CARIET DU "MONDE"

Naissances

— Antoine et Daniel ont la joie d'annoncer la naissance de leur petit frère Hubert. Le 31 janvier 1970. M. Jean - Jacques Beuve - Méry et Mme, née Antoinette Simont. 2, rue Jules-Lejeune, Bruxelles VI.

— M. et Mme André Blanc et Marie-Véronique ont la joie d'annoncer la naissance de Christophe. Le 22 janvier 1970. 4, rue du Prieuré, 78-Saint-Germain-en-Laye.

— Le secrétaire d'ambassade Gianni Castellana et Mme, née Michèle Couvrat Desvergnès, sont heureux de faire part de la naissance de Marine. Clinique du Belvédère, Boulogne. Ambassade d'Italie, Mogadiscio (République démocratique des Somalies), 6, rue de l'Université, Paris.

— M. et Mme Christian Gavini laissent à leur fils Laurent la joie d'annoncer la naissance de son frère Jean, Noël, Christian. Coulommiers, le 27 janvier 1970.

— M. Jean-Paul Kuhn, Mme, née Christiane Labourel, et leur fille Sandrine ont la joie de faire part de la naissance de Guillaume. Le 28 janvier 1970. Le Cheylas, 38-Goncelin.

— Georges et Alix Miroux ont la joie d'annoncer la naissance de Alexis. Le 15 janvier. B.P. 819, Phnom-Penh (Cambodge).

— M. Gérard Muller et Mme, née Sonia Feuer, ont la joie de faire part de la naissance de Thomas. Le 30 janvier 1970. 8, square de Port-Royal, Paris-13^e.

— M. Jean Peyrot et Mme, née Hélène Bourdier, Françoise, Geneviève, Cécile, Elisabeth et Bénédicte ont la joie d'annoncer la naissance d'Emmanuel. Le 26 janvier. 69-Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

— M. Francis Picard et Mme, née Françoise Ouvrard, laissent à Philippe la joie d'annoncer la naissance de son frère Marc. Saint-Cloud, le 26 janvier 1970.

Fiançailles

— M. et Mme Jean-Pierre Boulnois sont heureux de faire part des fiançailles de leur fille Pascale avec M. Maurice Savarez. Le 24 janvier 1970 à Kansas-City (U.S.A.). 27-Les Andelys. 1312 E, 16th Street Lawrence, Kansas (U.S.A.).

— M. et Mme André Savarez sont heureux de faire part des fiançailles de leur fils Maurice avec Mlle Pascale Boulnois. 78-La Celle-Saint-Cloud. 91-Juvisy.

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de Mlle Claire Gueul avec M. Martin Edwin Seem. La cérémonie a été célébrée le 24 janvier 1970 à Kansas-City (U.S.A.). 27-Les Andelys. 1312 E, 16th Street Lawrence, Kansas (U.S.A.).

— M. et Mme Jean Legay, M. et Mme Albert Boulet, ont le plaisir de faire part du mariage de leurs enfants, Anne et Michel, qui a eu lieu dans la plus stricte intimité. Belfort, le 31 janvier 1970.

Nécrologie

— Mme Ardeller, M. et Mme Michel Autrand, Hélène, André et Pauline Autrand, Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de Mlle Elie AUTRAND, née Germaine Ardeller, le 28 janvier 1970.

— M. Paul BÈME, conseiller général de Lot-et-Garonne, ancien conseiller de l'Union française, est décédé le 30 janvier après une longue maladie.

— M. Paul BÈME, né le 11 mai 1908 à Nice, M. Paul BÈME, décédé le 30 janvier 1970, a été administrateur de la France d'outre-mer et au Dahomey comme administrateur en chef ; il avait en outre siégé, de 1952 à 1958, à l'Assemblée de l'Union française parmi les conseillers désignés par l'Assemblée nationale.

— M. et Mme Pierre CHÉRAMY ont la douleur de faire part du décès de leur fils Jean-Pierre, mort accidentellement à l'âge de dix-neuf ans, le 31 janvier, à Courtenay (Loiret). Le service religieux aura lieu le mercredi 4 février, à 16 heures, en l'église de Mons-en-Montois (Seine-et-Marne).

— Mme Stanislas Cviklinski, M. et Mme Jacques Cviklinski et leurs enfants, M. et Mme Jean Wolter et leurs enfants, M. et Mme Jean Hensens et leurs enfants, ont la douleur de faire part du décès du docteur Stanislas CVIKLINSKI, survenu accidentellement à Nice le 30 janvier 1970. L'inhumation a eu lieu à Lucinges (Haute-Savoie). Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de Mme Charles FEILLET, née Marie-Louise Seignor, endormie dans la paix du Seigneur le 26 janvier, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année. La messe des obsèques a été célébrée par son petit-fils, l'abbé Bernard Feillet, dans la plus stricte intimité familiale. Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Mme Albert Chanson, Mme Paul Chanson, M. et Mme Jean-Claude Hervy et leurs enfants, Anne, Denys et Bernard Chanson, M. et Mme Henri Chanson et leurs enfants, Mme Henri Deutsch et ses enfants, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. Paul CHANSON, ingénieur général de l'armement, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1940, décédé à Montpellier le 21 janvier 1970, muni des sacrements de l'Église. Les obsèques ont eu lieu le 24 janvier en l'église Saint-Lazare de Montpellier.

— M. René Halbronn, oncle de M. Pierre HALBRONN, à l'âge de soixante-quatre ans, en son domicile. Les obsèques auront lieu le mardi 3 février 1970 au cimetière de Bagneux, à 14 h. 15. Ni fleurs ni couronnes.

— M. Pierre HALBRONN, oncle de M. Pierre HALBRONN, à l'âge de soixante-quatre ans, en son domicile. Les obsèques auront lieu le mardi 3 février 1970 au cimetière de Bagneux, à 14 h. 15. Ni fleurs ni couronnes.

— M. Pierre HALBRONN, oncle de M. Pierre HALBRONN, à l'âge de soixante-quatre ans, en son domicile. Les obsèques auront lieu le mardi 3 février 1970 au cimetière de Bagneux, à 14 h. 15. Ni fleurs ni couronnes.

Mort du ferronnier d'art Raymond Subes

Le ferronnier d'art Raymond Subes, membre de l'Institut et ancien président de la Société des artistes décorateurs et du salon des Tuileries, vient de mourir, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, des suites d'un accident de voiture survenu, jeudi dernier, sur une route de Provence.

Avec Raymond Subes, c'est un artisan dans le sens le plus noble du terme qui disparaît. Il laisse, au milieu d'une production artistique de plus en plus éloignée du travail manuel direct de l'artiste, le souvenir de l'homme fier par excellence, possédant un extraordinaire pouvoir pour plier le fer aux schémas conçus par lui. En effet, dans l'œuvre de Raymond Subes, le savoir-faire technique tient une place prépondérante à côté de la création artistique. Il avait d'ailleurs le souci de maintenir cette grande tradition dans son atelier de ferronnerie, où des artisans, qui sont de vrais artistes, collaboraient avec lui depuis parfois trente

années, conscient que la lignée de ces grands ouvriers s'éteint peu à peu dans une civilisation où l'ouvrage mécanique remplace le labeur artisanal, laissant à l'homme la seule conception. Né à Paris en 1893, Raymond Subes fut marqué par son apprentissage à l'école Boule, où il devint à son tour professeur, maintenant la tradition à laquelle il s'était formé. Le mythe du travail manuel bien fait, perdu aujourd'hui, avait en effet dominé les débuts de ce siècle comme contrepartie à la montée de la mécanisation. Aussi était-il naturel que Raymond Subes se soit trouvé au carrefour des grands travaux où le permanent et le monumental étaient requis. On lui doit de nombreuses grilles, portes et travaux de ferronnerie dans des églises et cathédrales (Sacré-Cœur, Saint-Germain-des-Près, cathédrales d'Arras, de Chartres, de Rouen) ; dans différents châteaux, édifices publics (lampadaires du pont du Carrousel et récemment, rampe d'escalier de l'Orangerie rénovée). Chaque fois ses ouvrages ajoutent à la monumentalité des édifices et y apportent un sentiment du permanent.

C'est vers Raymond Subes, élu à l'Académie des beaux-arts en 1958, que l'Etat s'est naturellement tourné pour concevoir le grand collier de la Légion d'honneur et les académiciens leur épe. On lui doit également le mausolée de Lyautey en 1962 et l'an dernier le monument à la mémoire du maréchal Leclerc.

Si l'art de Raymond Subes était en accord avec l'esprit moderniste des années 30, le sort a voulu qu'il ait eu à concevoir cet ultime ouvrage au moment où l'art monumental connaissait une mutation, sinon une cruelle interrogation. Devant ces deux grandes flammes d'acier de 21 mètres de haut, c'est le symbolisme des monuments commémoratifs qui est en question plus que l'œuvre de Raymond Subes, l'une des figures notables d'une tradition qui se perd. — J. M.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

VAN CLEEF & ARPELS

JOAILLIERS 23, place Vendôme Paris

D'un arrêt de la Cour d'appel de Paris, 4^e Chambre, du 28 avril 1969, confirmant un jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 27 février 1967, pris à l'encontre de la Société « Lectures et Actualités », il est extrait littéralement ce qui suit : Considérant que le patronyme VAN CLEEF fait partie du nom commercial de la Société VAN CLEEF & ARPELS ; que le recours constant aux mots « VAN CLEEF » dans les textes ci-dessus cités et, singulièrement, l'emploi de l'expression « très VAN CLEEF » constituent, dès lors, une usurpation d'autant plus grave que ce nom est notoire, du nom commercial dont il s'agit ; Considérant que l'attribution au nom commercial et le dénigrement ainsi caractérisés, pour n'avoir pas été le fait d'un concurrent, n'en donnent pas moins lieu à réparation de la part de celui à qui ils sont imputés, les journalistes n'échappant pas aux dispositions de l'article 1382 du Code Civil, lorsqu'ils commettent une faute dommageable, notamment en vantant et en recommandant sciemment comme en l'espèce la contrefaçon des produits d'un commerçant, ce qui, en outre, qu'elle soit gratuite ou rémunérée, constitue une publicité mensongère de nature à induire en erreur sur les qualités substantielles et les propriétés des produits qui en sont l'objet ;

Considérant qu'en utilisant sans droit le mot « minaudière », alors que le substantif ainsi créé à partir de l'adjectif « minaudière » n'existe pas dans la langue française, la Société « Lectures et Actualités » a commis une faute dont elle doit réparation ;

Considérant que le jugement entrepris dans toutes ses dispositions, savoir : 1) a dit que les termes publiés dans le numéro deux cent quarante-trois de l'hebdomadaire de la Nouvelle Presse et visant la Société VAN CLEEF & ARPELS, constituent des faits d'usage abusif d'un nom commercial, d'allégations fausses faites de mauvaise foi et de dénigrement commercial ;

2) a ordonné la cessation des insertions incriminées et a condamné en conséquence la Société « Lectures et Actualités » à payer à la Société VAN CLEEF & ARPELS la somme de cent mille francs à titre de dommages intérêts de ce chef et, en outre, celle de mille francs à titre de dommages intérêts du chef de l'emploi du terme « minaudière ».

Anniversaires

— Pour le troisième anniversaire de la mort de Pierre STIBBE, que ceux qui l'ont aimé pensent à lui.

Messes anniversaires

— Une messe concélébrée avec le R. P. Carré pour Ramiljon et Jacques BERT sera dite le 5 février, à 12 h. 25 précises, chapelle, 29, boulevard de Latour-Maubourg.

Schweppes « Indian Tonic »

le drink des gens raffinés

A L'HOTEL DROUOT

EXPOSITIONS

S. 1 - Tableaux anciens. Bijoux. Art primitif. M^{rs} Boisgrard, MM. Heim-Galrac, Raiton, Dauvergne. S. 2 - Bibles. Meubles. M^{rs} Audap, Godeau et Solanel. S. 3 - Bibles. Ameub. M^{rs} Oger. S. 4 - Bijoux. M^{rs} Jacques Ribault, Menetrier et Marlio. M. de Fommerault. S. 5 - Tableaux modernes, Meubles d'époque et style. Tapis d'Orient. M^{rs} Libert, Morelle, Renaud, Dausy, Després. S. 11 - Meubles et sièges anciens, rustiq. et style. M^{rs} Ph. et J.-P. Couturier, R. de Nicolay.

MADÉLIOS

TROUSSEAUX POUR HOMMES - GENTLEMEN'S OUTFITTERS

PIACE DE LA MADELEINE - PARIS

Mardi 3 - Mercredi 4 - Jeudi 5 Février

SOLDES

Chemises - Pullovers ville et sport - Gants - Echarpes - Cravates

Mauchoirs - Robes de Chambre pour Hommes et Jeunes Gens

OFFICIERS MINISTÉRIELS

et ventes par adjudication

Adj. au Tribunal de Commerce Paris le 13 février, 14 h. 15 : Fonds entrepr.

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Fabr. Tourelles à porte-outils Ball, locx Delambres 956 m2 M. à P. (P. et B.) 30.000. Cons. 10.000. S'adr. M^{rs} Chevrier, synd. 16, r. Abbé-Épée, M^{rs} Demortreux, not., 67, bd St-Germain.

Vente sur saisie au Palais de Justice à Paris, le 19 février 1970, à 14 h.

IMMEUBLE A PUTEAUX

(Hts-de-Seine), 7 bis, r. Ed.-Vaillant 40.000 F, cuis. gar., occupé. M. à P. 40.000 F. S'adr. M^{rs} Dreyfus, avoué, 3, bd Sébastopol, Paris, et à ts av. près le Trib. Gde Inst. de Paris.

COTE D'AZUR

Etude de M^{rs} Guy THALAMY, notaire à VILLEFRANCHE-SUR-MER

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le Jeudi 19 FEVRIER 1970, à 15 h. en la salle Ste-Elisabeth, mairie de Villefranche-sur-Mer : EN 5 LOTS :

TERRAINS A BATIR

Quartier de la Plaine à SAINT-JEAN-CAP-FERRAT superficies cadastrales de 1.644, 1.372, 1.351, 1.349 et 2.097 m2

LIBRES DE LOCATION

MISES A PRIX SUIVANT LES LOTS : de 100.000 F à 150.000 F

S'adresser Etude M^{rs} THALAMY, Not. Villefranche-sur-Mer

Tél. (93) 80-70-12 et (93) 80-76-70.

VENTE Palais Justice Paris, le JEUDI 19 FEVRIER 1970, à 14 h.

RESTAURANT APPART.

1^{er} étage, entrée, deux pièces, cuisine, cave

à MONTREUIL (93)

4, RUE PAUL-BERT

MISE A PRIX : 20.000 FRANCS

S'adr. M^{rs} NOUËL, avoué Paris, 40, r. de Liège, et tous avoués près le Tribunal de Paris.

Etude de M^{rs} LAFAY, notaire à JANVILLE (Eure-et-Loir)

ADJUDICATION. Requête Assistance Publique à Paris le Mercredi 25 février 1970, à 15 h. 30, à JANVILLE, en la mairie

FERME de la Salle à OUTROUVILLE

Cne ALLAINES (28) Bâtiments habit. et exploit. Terres labourables

SUPERFICIE : 165 Ha 81 A 60

BAIL JUSQU'AU 11 NOVEMBRE 1971

Mise à Prix : 2.300.000 F Consignation pour enchérir 200.000 francs

ETUDE DE M^{rs} MENNESSON, NOTAIRE à VINCENNES

A VENDRE, 40 KILOMETRES DE PARIS

EXCEPTIONNEL MASSIF FORESTIER (560 hectares)

Partie jeunes plantations

Tous renseignements : S.F.G.I. (Bernheim), 23, r. Arcade, Paris-8^e. Tél. : 265 41-21